

Séance ordinaire mensuelle
Mardi, 13 septembre 2022 – 19 h 30
Salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue

1. Procès-verbal du 9 août 2022 / Adoption
2. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Éclairage d'un tronçon de la piste cyclable / Facture pour la fabrication de coffres (boîtes électriques)
- Projet de reconstruction de l'aréna / Avenant au mandat de services professionnels en électromécanique
- Barrière au Garage municipal de la route 112 / Remplacement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. Poste de technicienne à la taxation / Fin d'emploi
4. Fourniture de services professionnels en évaluation foncière / Adjudication
5. Unité des Vergers - Souper dans le cadre du 200^e / Achat de billets
6. Service de développement économique de la MRC de Rouville / Soirée de la Cuvée entrepreneuriale 2022
7. Maison Victor-Gadbois – Activité de financement / Appui financier 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROTECTION INCENDIES - COUR MUNICIPALE

8. Poste de pompier à temps partiel / Fin d'emploi
9. Poste de pompier recruté à temps partiel / Promotion
10. Programme de financement de la formation des pompières et pompiers à temps partiel 2023-2024 / Projection des besoins
11. Système d'éclairage de sites municipaux / Acquisition
12. Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville – Demande l'uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et hybrides / Appui

TRAVAUX PUBLICS

Eau potable – Eaux usées / Hygiène du milieu

13. Recherche de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc – Option années 2022 et 2023 / Renouvellement

Voirie

14. Poste de journalier 1 au service des Travaux publics / Embauche
15. Poste de journalier 2 au service des Travaux publics / Embauche
16. Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord – Subvention du MTQ dossier AIRRL 2020-722 / Reddition de comptes
17. Travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et le remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double / Décompte progressif n° 1
18. Travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et le remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double / Décompte progressif n° 2 - Réception provisoire des ouvrages et libération d'une retenue de 5%
19. Réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 1

Séance ordinaire mensuelle
Mardi, 13 septembre 2022 – 19 h 30
Salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul

- 20. Reconstruction des infrastructures du chemin Saint-François – Décompte progressif n° 9 / Autorisation
- 21. Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau / Décompte progressif n° 3
- 22. Parc canin – Octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement de l'accès au Parc / Entérinement
- 23. Parc canin - Travaux d'éclairage – Résolution n° 2022-05-217 / Correction
- 24. Complexe sportif – Parc des jeux d'eau – Mobilier urbain – Résolution n° 2022-04-167 / Annulation
- 25. Complexe sportif – Parc des jeux d'eau – Mobilier urbain / Acquisition
- 26. Complexe sportif – Parc des jeux d'eau - Abreuvoir / Acquisition

URBANISME

- 27. Avis de motion pour règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 526 et 514
- 28. Premier projet de règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n^{os} 526 et 514
- 29. DA-05-2022 par madame Martine Grisé, demanderesse pour la propriétaire : Meunerie Benjamin inc., visant l'aliénation et l'utilisation d'une partie des lots n^{os} 1 593 427 et 4 582 836 aux fins commerciales para-agricoles (service de meunerie) / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 30. PIIA-21-2022 soumis par M^{me} Sophie Blanchette, mandataire pour l'Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, propriétaire du lot n° 1 593 134 situé au 163B, route 112 / Demande d'autorisation
- 31. Résolutions de juillet 2012 n^{os} 275, 276, 277, 278 et au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, les n^{os} 44 et 45 / Annulation
- 32. Résolution n° 2021-10-378 / Annulation

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 33. Poste de coordonnateur aux événements culturels, sportifs et communautaires / Permanence
- 34. Complexe sportif - Personnel aquatique à la piscine (Remplacement) / Embauche
- 35. Complexe sportif – Préposés à la maintenance / Embauche
- 36. Complexe sportif – Forfaits pour fête d'enfant / Approbation
- 37. Club de patinage artistique de Saint-Césaire – Demande de soutien financier 2022-2023
- 38. Maison de Jeunes des 4 Lieux – Demande d'utilisation du gymnase et de la piscine du Complexe sportif pour la saison scolaire 2022-2023
- 39. Gym-As - Cours aux résidents de Saint-Césaire / Subvention 2022-2023

Affaires nouvelles

Correspondances

- 40. Liste de correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance

Règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 526 et 514.

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE
MRC DE ROUVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Règlement n° 92-2005-79 modifiant le
règlement de Zonage n° 92-2005 et
amendements pour modifier les
limites des zones n°s 526 et 514

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a reçu une demande de modification de son règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, afin d'y modifier l'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » pour y agrandir la zone n° 526, au détriment de la zone n° 514;

Considérant que l'article 113 [1°] et [2°] de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, (RLRQ c. A-19-1), prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, à même son règlement de Zonage, diviser le territoire de la municipalité en zones;

Considérant que la modification projetée est conforme aux orientations et objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements constituant le Plan d'urbanisme révisé de la Ville de Saint-Césaire, notamment à l'égard de son article n° 4.6 concernant l'affectation Agricole et les usages lui étant compatibles;

Considérant que ce règlement est soumis à la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Considérant que ce règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que ce règlement doit recevoir l'approbation du Conseil de la MRC de Rouville suite à un examen de conformité à son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par

Et résolu d'adopter le « règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 526 et 514 » et ledit règlement statue et décrète ce qui suit :

CHAPITRE I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Titre

Le présent règlement s'intitule « règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 526 et 514».

Règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 526 et 514.

ARTICLE 3 – Déclaration d'adoption

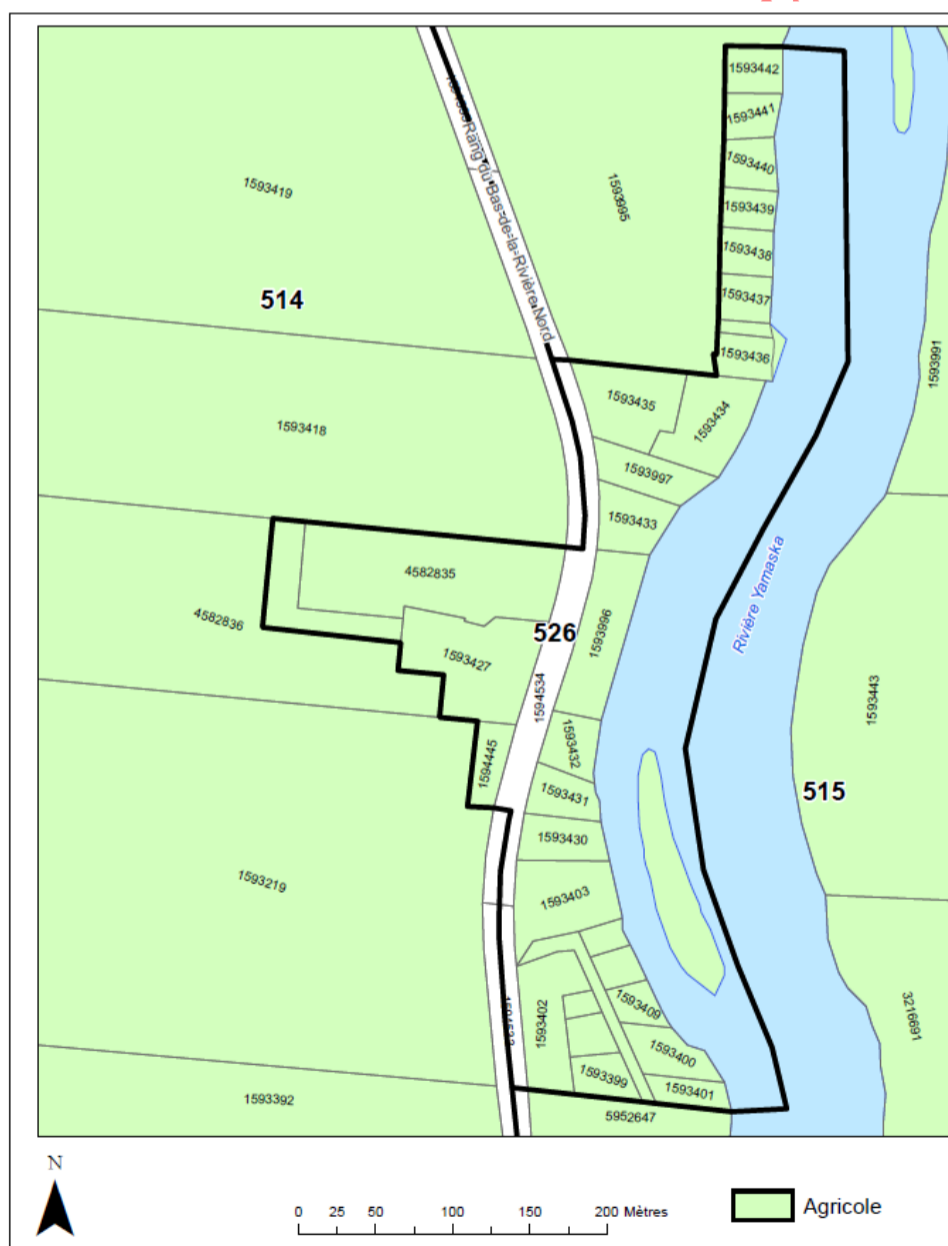
Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

CHAPITRE II - OBJET DU RÈGLEMENT

ARTICLE 4 - Modification à l'annexe B du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

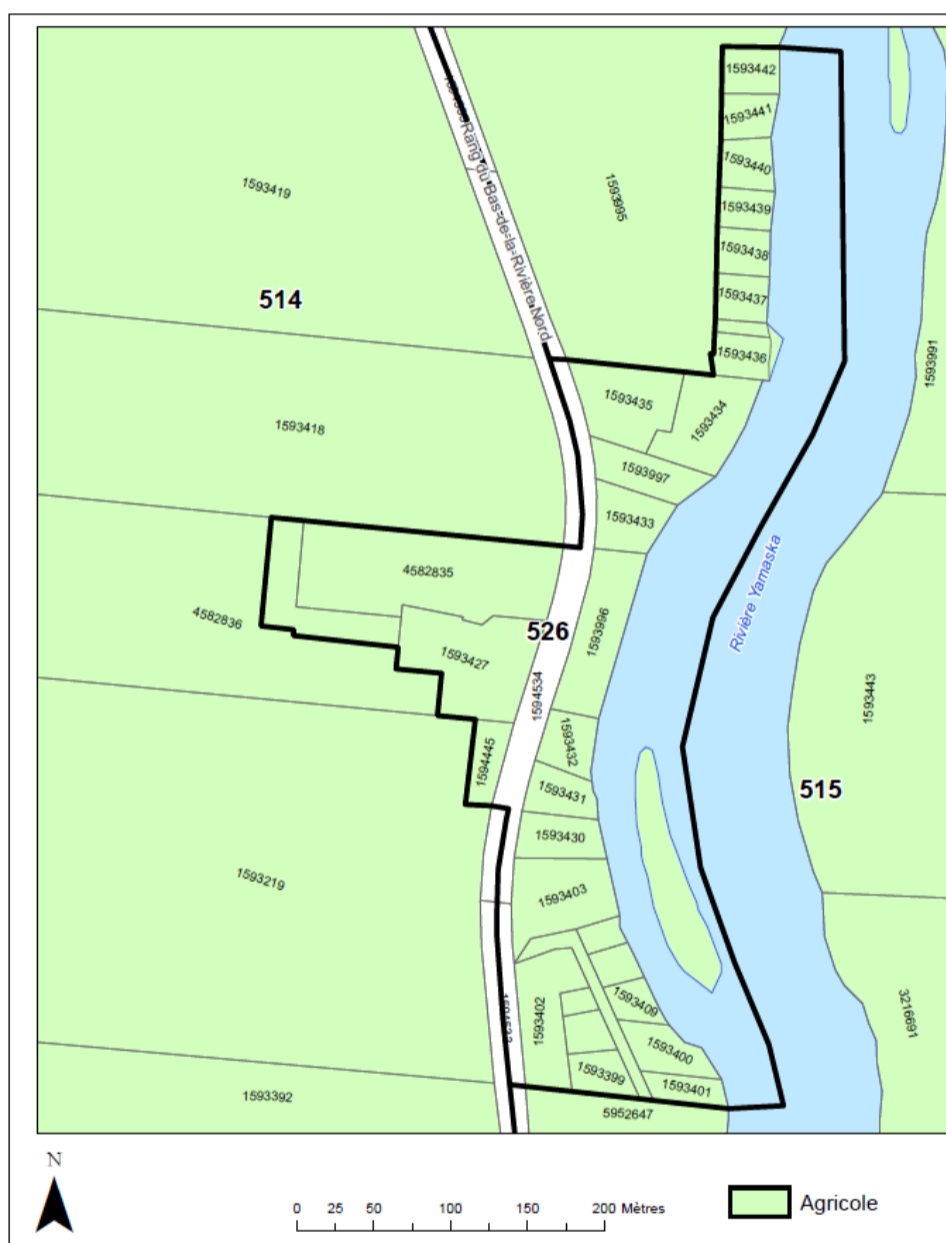
L'annexe «B» intitulée «Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité », faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements, est modifié par l'agrandissement de la zone n° 526 au détriment de la zone n° 514 en y transférant une partie du lot n° 4 582 836, d'une superficie de 354 mètres carrés, tel qu'illustré aux extraits suivants.

Extrait de l'annexe B (plan de zonage) du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements avant modification.



Règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 526 et 514.

Extrait de l'annexe B (plan de zonage) du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements après modification.



CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5 - Préséance

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Règlement n° 92-2005-79 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les limites des zones n°s 526 et 514.

ARTICLE 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Transmission élus 1 ^{er} projet :	2022-09-09 et 2022-09-13
Publié sur site web :	2022-09-13
Avis de motion :	2022-09-09 sous résolution n° 2022-09-xxx
Adoption 1 ^{er} projet :	2022-09-13 sous résolution n° 2022-09-xxx
Avis public – consultation	2022-09-xx
Transmission à la MRC de Rouville:	2022-09-xx
Transmission élus 2 ^e projet :	2022-10-06 et 2022-10-11
Publié sur site web :	2022-10-11
Adoption 2 ^e projet :	2021-10-11 sous résolution n° 2022-10-xxx
Avis public aux PHV :	2022-07-13
	demande (limite xx octobre 2022 – 16h)
Transmission élus :	2022-11-03 et 2022-11-08
Publié sur site web	2022-11-08
Adoption :	2022-11-08 sous résolution n° 2022-11-xxx
Transmission à la MRC de Rouville:	2022-11-xx
Certificat de conformité :	

Publication en conformité du règlement municipal n° 2018-260

Affiché à l'Hôtel de Ville :
Publié sur le site Web de la Ville :
En vigueur :